

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE SEINE ESTUAIRE AMONT

SAV.23



317 260 habitants

24 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

413 km²

Cette partie de l'estuaire s'étend du barrage de Poses, limite amont de la propagation de la marée dans l'estuaire, à La Bouille. La Seine est ici soumise aux pressions de l'agglomération rouennaise et sous influence de l'agglomération parisienne.

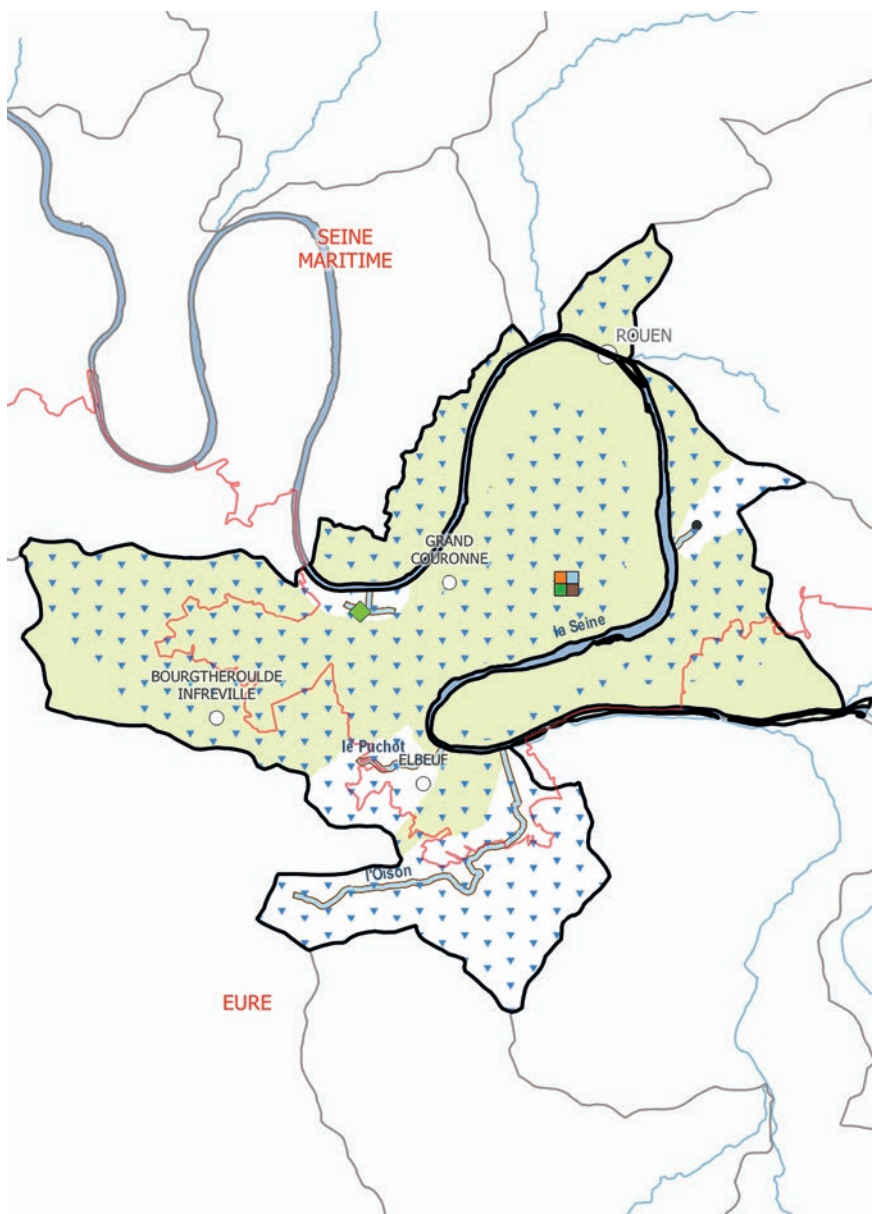
Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 2 masses d'eau sont en bon état, 1 en état moyen et 2 en mauvais état. Les principaux facteurs de dégradation est l'IBD. L'état chimique, hors ubiquistes, est mauvais pour 1 masse d'eau du fait principalement des pesticides et bon pour les autres masses d'eau.

La masse d'eau FRHT01 (Estuaire de Seine Amont - dulçaquicole: Poses) est une masse d'eau fortement modifiée et est en état écologique mauvais du fait de

l'indicateur poisson et en état chimique mauvais du fait du Dichlorvos, du DEHP, de l'Heptachlore, du TBT et des HAP.

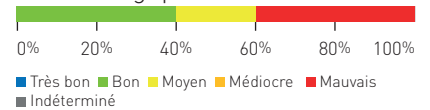
Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG220 (craie altérée de l'estuaire de la Seine) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides.

La masse d'eau FRHG001 (alluvions de la Seine moyenne et aval) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides et de pollutions industrielles.

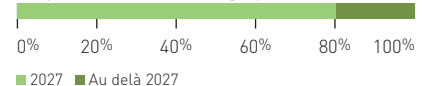


Masse d'eau	
Rivières et canaux	4
Lac	0
Transitions	1
Côtières	0
Souterraines	2

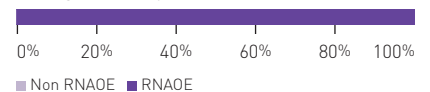
État écologique ESU



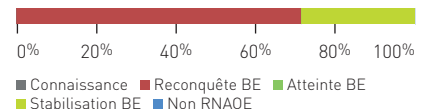
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



SAGE nécessaire identifié dans le SDAGE

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SEINE ESTUAIRE AMONT
SAV.23

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	14				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	14				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	14				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	14				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	14				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	14				
Réduction des pollutions des industries						
IND0501	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions portuaires et activités nautiques	14				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	14				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	14				
AGR03	Limitation des apports diffus	29				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	29				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	29				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	43				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	29				
Protection et restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	29				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	71				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	29				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	14				
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	14				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	14				
Gouvernance						
GOU0201	Mettre en place ou renforcer un SAGE	100				